DOCUMENTS PRINCIPAUX CONCERNANT LE SUIVI DU PLAN DE FORMATION

La composition du plan de formation

Le plan de formation financé par l'ANFH est composé de deux éléments :

⇨ 85 % de la cotisation 2.1% : poste budgétaire « 0000 ».
Intégré à ce budget, le report de l'année précédente permet de financer tout ou partie des formations antérieurement accordées

⇨ un complément *du plan (issu de la cotisation 4% du 2.1°)* : poste budgétaire « M001 »

Quels sont les documents essentiels ?

- Le suivi de l'utilisation des recettes

Il donne une vision annuelle de l'utilisation des fonds de formation

- Le tableau de consommation pluriannuelle

Il permet une lecture pluriannuelle des dossiers pris en charge sur le plan de formation

- Le suivi financier

Cet outil donne une vision détaillée par nature de frais, des prévisions, engagements et charges en cours par formation.

Où se trouvent-ils ?

=> Pour les établissements non connectés au logiciel GESFORM, ils sont transmis régulièrement (5 fois l'an) et sur simple demande à tout moment.

=> Pour les établissements disposant du logiciel GESFORM :

Le suivi de l'utilisation des recettes	éditions/éditons budget 2.1%/suivi de l'utilisation des recettes du 85%
Le tableau de consommation pluriannuelle	*éditions/éditons budget 2.1%/tableau de consommation détaillé pluriannuelle*
Le suivi financier	*éditions/financier/suivi financier*

Quels sont les points de vigilance ?

Il est à noter que l'analyse est faite sur la base des formations informatisées. Seules les informations saisies permettent d'avoir une vision précise quant à la consommation des crédits de formation.
Pour les ARF pluriannuels sur n++, seuls les montants des formations « engagées » sont indiqués.

Il s'agit d'utiliser les fonds avec des actions de formations annuelles ou pluri-annuelles. On entend par pluriannuelle, des formations individuelles ou groupes (composés des mêmes agents) qui se déroulent sur plusieurs exercices.
Les formations pluriannuelles de type EP dans les plans permettent de générer des ARF n++ et par conséquent d'augmenter les sommes reportables en cas de solde sur l'exercice en cours.

Le suivi de l'utilisation des recettes

Disponible sous Gesform dans éditions/éditons budget 2.1%/suivi de l'utilisation des recettes du 85%

Poste	Etablissement	Recettes	EFF N	Solde comptable	Accordés non engagés	Solde prévisionnel	Attente de décision + dec. ...rtés	Nouveau solde	Total EFF sur N++
M001	041 CENTRE	17 834,00	0,00	17 834,00	0,00	17 834,00	0,00	17 834,00	0,00
M004	041 CENTRE	4 700,00	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000	041 CENTRE	1 524 495,83	721 800,56	802 695,27	50 183,38	752 511,89	895,00	751 616,89	81 964,12
Etablissement:	CENTRE HOSPITALIER DE								
		1 547 029,83	726 500,56	820 529,27	50 183,38	770 345,89	895,00	769 450,89	81 964,12

1 2 3 4 5 6 7

Légende :

1. *Les budgets pour les plans de formation sont les suivants : « 0000 » et « M001 »*
2. *Dans le cas présent, les recettes du plan sont de 1 542 329 €*
3. *Les engagements de l'année. Il s'agit des formations certaines de se dérouler dont la convention a été signée*
4. *Formations prévues n'ayant pas encore donné lieu à la signature de la convention de formation*
5. *Formations prévues au stade de la sélection de l'organisme et dans l'attente de la décision de l'ANFH*
6. *Solde annuel non affecté à une formation*
7. *Somme reportable du solde*

Analyse

Si le solde n'est pas entièrement consommé (6), il est possible de reporter mais seulement dans la limite des ARF N++ (7) (engagement à financer la formation).

Les ARF N++ correspondent à des formations commencées dans l'année ou avant se poursuivant sur les exercices suivants.

Les formations pluri-annuelles dans les plans permettent de générer des ARF n++ et par conséquent d'augmenter les sommes reportables en cas de solde sur l'exercice en cours.

L'analyse pour l'établissement présenté en exemple :

- L'abondement régional de 17 834 € est à affecter à des actions de formation.
- 46% du plan est engagé (721800 / 1 547029), 51% avec les ARF N++((721800+ 81864)/ 1547029),
- 81 964 € sont d'ores et déjà reportables,
- 687 487 € minimum sont à affecter au plus vite sinon mutualisés par l'ANFH à la cloture de l'exercice (751 617+ 17 834 -81964), le maximum à affecter à des actions de formations est de 769 451 € (751 617+ 17 834)
- Les engagements annuels et les ARF n++ sont bien insuffisants au regard du budget formation.

Le tableau de consommation pluriannuelle

Disponible sous Gesform dans éditions/éditons budget 2.1%/tableau de consommation détaillé pluriannuelle

Après la clôture de l'exercice, un report d'enveloppe peut être opéré sur les exercices suivants si des ARF existent.

	2007	2008	2009	2010	2011
Report autorisé (1)	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes (2)	816 297,69	816 297,69	816 297,69	816 297,69	816 297,69
EFF (3)	297 036,11	200 248,00	125 448,00	31 848,00	0,00
Solde comptable (4)	519 261,98	616 049,69	690 849,69	784 449,69	816 297,69
Accordés non engagés (5)	136 985,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde prévisionnel (6)	382 276,18	616 049,69	690 849,69	784 449,69	816 297,69

Attention le document n'est édité que pour 85% de la cotisation 2.1%

Légende :

1. *Le report permet de financer tout ou partie de l'impact sur N+1 des formations commencées les années précédentes*
2. *85% de la cotisation 2.1%*
3. *Les engagements pour chaque année. Il s'agit des formations certaines de se dérouler dont la convention a été signée*
4. *Solde annuel uniquement sur le poste 0000*
5. *Formations prévues n'ayant pas encore donné lieu à la signature de la convention de formation*
6. *Somme reportable.*

Analyse de l'optimisation des crédits de formation par l'utilisation annuelle et pluriannuelle.
Si le solde n'est pas entièrement consommé (5), il est possible de reporter dans la limite des ARF N++. Les ARF N++ correspondent à des formations commencées dans l'année ou avant et se poursuivant sur les exercices suivants.

Les formations pluriannuelles dans les plans permettent de générer des ARF n++ et par conséquent d'augmenter les sommes reportables dans le cas de solde sur l'exercice en cours.

3 cas possibles lors de la clôture de l'exercice

Exemple n°1. L'analyse pour l'établissement présenté en exemple :

- Dans le cas présent le total des ARF 2008 à 2010 : 200 248+125 448+31 848 = 357 544 euros
- Le solde prévisionnel 2007 (382 276)est > aux ARF 2008-2010 (357 544)
  donc le **REPORT** est égal au montant des ARF sur les années concernées (357 544);
  la différence de 24 732.78 € est mutualisée au niveau régional

Exemple n°2

	2007	2008	2009	2010	2011
Report autorisé	16 931,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	19 895,66	19 895,66	19 895,66	19 895,66	19 895,66
EFF	12 348,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde comptable	24 478,49	19 895,66	19 895,66	19 895,66	19 895,66
Accordés non engagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde prévisionnel	24 478,49	19 895,66	19 895,66	19 895,66	19 895,66

Dans le cas présent le total des ARF 2008 à 2010 = 0 €. Le solde prévisionnel 2007 est mutualisé.

Exemple n°3

	2007	2008	2009	2010	2011
Report autorisé	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	1 189 557,42	1 189 557,42	1 189 557,42	1 189 557,42	1 189 557,42
EFF	995 099,10	539 003,75	137 014,19	0,00	0,00
Solde comptable	194 458,57	650 553,67	1 052 543,23	1 189 557,42	1 189 557,42
Accordés non engagés	12 221,73	3 162,74	0,00	0,00	0,00
Solde prévisionnel	182 236,84	647 390,93	1 052 543,23	1 189 557,42	1 189 557,42

Le Solde prévisionnel (182 236) est < aux ARF 2008-2009-2010 (676 018)
Le solde prévisionnel 2007 étant < aux ARF, le **REPORT** en 2008 est à hauteur du solde 2007 (pas de mutualisation au niveau régional)
Dans cas, les recettes 2008 et 2009 devront financer une partie des engagements pris l'année précédente (pour 2008 : 356 766.91 et pour 2009 : 137 014.19 €).

****

- L'analyse est possible seulement sur la base des formations informatisées
- Pour les ARF pluriannuels sur n++, seuls les montants des formations « engagées » sont indiqués.
- L'objectif est d'avoir une souplesse dans l'utilisation du solde du 85% non affecté
- les formations pluriannuelles de type EP génèrent des engagements en pluri annualité et par conséquent augmentent les sommes reportables en cas de solde sur l'exercice en cours.
- Avoir des ARF pluri-annuelles peut être une stratégie en cas de déménagement d'une structure
- Le risque d'un taux d'engagement N++ non couvert par le solde N, a pour conséquence un moindre développement du plan de formation sur N+1
- Le montant de ces engagements devra faire l'objet d'une justification notamment la convention de formation et attestations de présence

Le suivi financier

Disponible sous Gesform dans éditions/financier/suivi financier

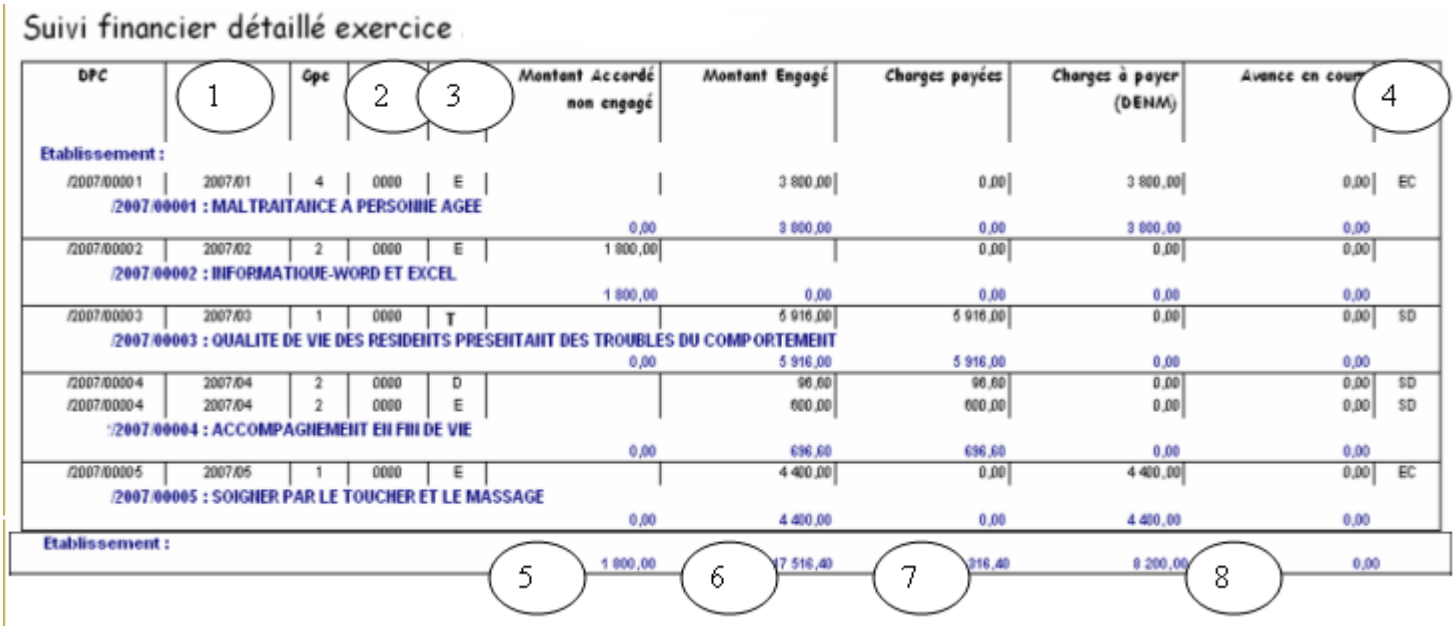

Suivi financier détaillé exercice

DPC		Cpc			Montant Accordé non engagé	Montant Engagé	Charges payées	Charges à payer (DENM)	Avance en cours	
Etablissement :										
/2007/00001	2007/01	4	0000	E		3 800,00	0,00	3 800,00	0,00	EC
/2007/00001 : MALTRAITANCE A PERSONNE AGEE					0,00	3 800,00	0,00	3 800,00	0,00	
/2007/00002	2007/02	2	0000	E	1 800,00		0,00	0,00	0,00	
/2007/00002 : INFORMATIQUE-WORD ET EXCEL					1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
/2007/00003	2007/03	1	0000	T		5 916,00	5 916,00	0,00	0,00	SD
/2007/00003 : QUALITE DE VIE DES RESIDENTS PRESENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT					0,00	5 916,00	5 916,00	0,00	0,00	
/2007/00004	2007/04	2	0000	D		96,60	96,60	0,00	0,00	SD
/2007/00004	2007/04	2	0000	E		600,00	600,00	0,00	0,00	SD
/2007/00004 : ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE					0,00	696,60	696,60	0,00	0,00	
/2007/00005	2007/05	1	0000	E		4 400,00	0,00	4 400,00	0,00	EC
/2007/00005 : SOIGNER PAR LE TOUCHER ET LE MASSAGE					0,00	4 400,00	0,00	4 400,00	0,00	
Etablissement :					1 800,00	17 516,40	216,40	8 200,00	0,00	

1 2 3 4 5 6 7 8

Lecture du document

1. Numéro de dossier propre à chaque établissement
2. poste budgétaire (0000 et M0001 pour le plan de formation)
3. Natures des frais :'E' = enseignement, 'D' = déplacement, 'T' = traitement
4. Situations :
   Si 'EC' = En cours envoyer facture ou solder
   SD' = soldé
   Si ' ' = en attente envoyer fiche de prise en charge + convention ou demander annulation
5. Dossiers en attente de confirmation d'engagement
6. Total des engagements (ARF) de l'année N
7. Règlements effectués
8. Factures en attente concernant des formations de l'année en cours.
   Elles deviendront des DENM à la clôture de l'exercice sous réserve que l'ANFH dispose des documents suivants : attestation de service fait, attestation de présence et convention de formation.
   Il sera possible de régler la facture après la clôture de l'exercice.